



Procès-verbal du Conseil municipal – Commune de Ludesse

Mardi 6 décembre 2022 à 19h

Date convocation	Nombre conseillers en exercice	Nombre conseillers présents	Absents ayant donné pouvoir	Absents excusés	Votants
21/11/2022	11	10	1	0	11

Présents : Nicolas ALIZERT (Président), Aurélie ARNAUD, Delphine AUDIGIER, Justine BENDAIJOU DURIN, Corinne FLATRES, Christopher GIET, Virginie JAMOT, Romain LAURENT, Michel RABY, Elisabeth VIDAL.

Absents excusés :

Absents ayant donné pouvoir : Stéphane DESCAMPS à Michel RABY

Virginie JAMOT est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2022.

Ordre du jour

1. Agglo Pays d'Issoire : Programme Local de l'Habitat – consultation et avis des Communes membres

M. le Maire indique que l'Agglo Pays d'Issoire a établi un programme local de l'habitat par commune. Le Maire et la secrétaire de mairie n'ont pas vu d'incohérence dans les chiffres.

Ils ont fait un audit de l'état de l'habitat sur l'Agglo. Virginie Jamot demande si cela peut avoir un impact sur les aides et subventions versées par l'Agglo. Ludesse a été classée en commune péri-urbaine, le Maire ne sait pas quel impact cela peut avoir sur ces éléments.

Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

2. Personnel communal : "contrat groupe d'assurances des risques statutaires" proposé par le Centre de Gestion de la FPT, adhésion à la convention 2023-2026

En cas d'arrêt maladie d'un personnel communal, la commune doit prendre en charge le salaire du personnel. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale prend à son compte ce salaire à la place de la commune si la commune adhère à la convention. Le Maire fait lecture de la proposition de convention du Centre de gestion.

Aujourd'hui, la commune a une franchise de 15 jours de maladie ordinaire (8.860 € annuels de cotisation). Il y a la possibilité de prendre 10 jours ou 30 jours avec un taux variable selon le nombre de jours.

Romain Laurent propose de prendre 30 jours, il faut calculer l'économie de 15 jours par rapport au coût annuel.

Le Maire précise que cela représente une variation de 300 euros.

En 2021, le coût de la cotisation pour les non-titulaires était de 128 euros de cotisation pour 1.800 euros d'indemnité de congé maternité. Il n'existe pas d'option de franchise pour les contractuels.

Christopher Giet demande quel est le coût d'un employé municipal par jour. Le Maire l'estime à 160 euros par jour.

Le Maire propose une franchise de 10 jours en maladie ordinaire, afin de prendre en considération le vieillissement des employés.

Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

3. Fournisseur repas cantine : application d'un tarif repas adulte

M. Godart, gérant de l'Auberge du Tilleul qui fournit les repas de cantine scolaire, a fait part à la municipalité de la nécessité de porter le prix du repas adulte à 4,10 euros. Cela nécessite une nouvelle convention intégrant ce nouveau tarif. Il faut donc prendre une nouvelle délibération en ce sens.

Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

4. Eclairage public Route de Chaynat à Ludesse suite aménagement BT : autorisation signature convention complémentaire

Une convention de financement de travaux d'éclairage public a été signée en 2019 pour la route de Chaynat à Ludesse. Il faut y intégrer le coût du changement de 9 ampoules à sodium pour un passage à ampoules LED et les 7% d'augmentation du coût des matériaux. Le montant total de la dépense s'élève à 31.000 € HT (6.000 € de plus que le devis initial).

Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

5. Eclairage public Route de Ludesse à Chaynat suite renforcement BT : autorisation signature convention pour financement travaux éclairage public

Il est nécessaire de mettre en place d'une convention avec le Comité syndical du Territoire d'énergie - SIEG sur le montant du fonds de concours à verser (3.050,72 € sur un montant total de dépenses de 6.100 € HT) afin d'installer quatre candélabres au lieu de six actuellement, route de Ludesse à Chaynat.

Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

6. Alimentation fontaine de Ludesse (étape 2) : demande Fonds de Concours API

L'Agglo Pays d'Issoire a attribué une enveloppe de 80.000 € de fonds de concours à Ludesse pour la période 2020-2025 et une enveloppe de 4.000 € au titre du bonus environnemental. Il reste 51.323 € de fonds de concours et 755 € de bonus environnemental.

M. le Maire propose de solliciter 50% de fonds de concours pour la deuxième tranche des travaux de remise en eau de la fontaine de Ludesse, soit 3.059,90 € pour une dépense totale de 6.119,80 € HT.

Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

7. Décisions modificatives BP 2022 : virement de crédits pour travaux Eclairage public et réseau alimentation fontaine de Ludesse

Suite aux deux délibérations prises sur les travaux de l'éclairage public et l'alimentation de la fontaine de Ludesse, et au remboursement de la taxe d'aménagement à un ancien propriétaire, il

est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

8. Achat de parcelles à Chaynat : régularisation rédaction délibération suite à décès du propriétaire.

Suite au décès de M. Bruno Quintana Marin, la vente va intervenir dans le cadre de sa succession, avec ses héritiers, dans une nouvelle étude notariale. Il est nécessaire de voter une nouvelle délibération précisant ces changements.

Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

9. Tarifs communaux : révision de tarifs Location de salle et Concession aux cimetières

Les cimetières de la commune contiennent uniquement des concessions à perpétuité (tarifs : 160 € pour une concession simple, 320 € pour une concession double).

M. Le Maire propose de ne plus faire de concession à perpétuité, mais des concessions à 50 ans pour les nouveaux entrants. Il fait lecture de tarifs dans d'autres communes.

Les membres du Conseil municipal se prononcent à l'unanimité pour la mise en place d'une concession unique à 50 ans.

Ils s'entendent sur le prix d'une concession simple à 250 euros, d'une concession double à 500 euros et d'une concession caverne à 700 euros.

Romain Laurent estime qu'il faut proposer une fosse commune en cas de non-paiement à la fin de la concession. Il serait nécessaire de réserver un emplacement à cet effet.

Les charges d'électricité ne sont pas entièrement couvertes par le prix des locations de salle, le maire estime donc nécessaire de revaloriser le tarif de la location. Il fait lecture de tarifs dans d'autres communes.

Les membres du Conseil municipal s'entendent sur le prix d'une location à 300 euros le week-end (175 euros par jour) et d'une caution à 600 euros pour la salle communale de Ludesse et sur le prix d'une location à 100 euros le week-end (50 € par jour) et d'une caution à 200 euros pour la salle communale de Chaynat.

Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

10. Terrain : achat d'une parcelle supportant une croix au carrefour Route de Champeix / Rue du Château : prix, bornage, choix du notaire

M. Michel Assolent vend un terrain situé au carrefour entre la route de Champeix et la Rue du Château à Ludesse, où est implantée une croix de procession. Le propriétaire a proposé à la Commune le rachat de la parcelle où se situe la croix à l'euro symbolique, moyennant le paiement par la mairie de la prise en charge du bornage et de l'accès (estimés à 800 €). Etant donné la tradition attachée à cette croix (procession de la fête patrimoniale), les membres du Conseil municipal y sont favorables.

Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

11. Motion sur les finances locales : proposition signature d'une motion de l'AMF

L'Association des maires de France (AMF) demande aux communes une signature d'une motion auprès de la Première ministre proposant différentes mesures de l'Etat en faveur des communes afin qu'elles puissent faire face aux diverses augmentations dues à la crise économique et

financière. Les membres du Conseil municipal souhaitent s'associer à cette motion.

Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

12. Questions diverses

- Bascule de Ludesse

Demande d'un devis pour démolition de la bascule de Ludesse afin de débattre ensuite de la sécurisation du site lors d'un prochain Conseil municipal. Possibilité de conserver la bascule pour l'exposer.

- Réunion de chantier traverse de Ludesse

Le chantier avance bien, en avance sur le calendrier prévu. Proposition de créer un ralentisseur pris en charge par le Département sur la ligne droite à l'occasion des travaux. La signalisation et la peinture seraient financées par la commune.

Les membres du Conseil municipal se prononcent en faveur de cette proposition (10 pour ; 1 abstention).

Un point sur l'état financier du projet a été fait avec le Département : le budget est respecté sans problème.

- Subventions 2023

DETR (Préfecture) : dépôt des dossiers avant le 08/02/2023.

Possibilité de redéposer le dossier DETR 2022 refusé (Rue des Avats)

Département : dépôt des dossiers au printemps 2023.

L'ADIT travaille sur une étude de projet.

- Bilan API Rando du 20 novembre 2022

Véritable succès avec plus de 700 participants accueillis (chiffre officiel : 704).

Points positifs : travail commun entre les élus et les associations ; découverte du patrimoine naturel par des personnes extérieures à la commune.

Fort de ce succès, un autre projet commun pourrait être envisagé.

Bénéfice net : 3500 euros au profit de l'APE. Le Président de l'APE fera un point avec les enseignantes pour l'avancement du projet de voyage culturel sur le premier semestre 2023.

- SICTOM des Couzes

Nécessité de trouver des référents pour le projet de compostage partagé. Des actions de communication vont être mises en place auprès des habitants.

- Energie

Un diagnostic énergétique des bâtiments sera effectué.

Analyse des bâtiments éligibles au photovoltaïque par l'Agglo Pays d'Issoire.

- Equipe Patrimoine API

Devis pour crépis cimetière et bâtiment huilerie : 5000 €.

Attente réponse de la DDFIP pour acceptation paiement de ces dépenses en investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La secrétaire de séance,
Virginie JAMOT



Procès-verbal
Conseil municipal du mardi 06 décembre 2022

Le Maire,
Nicolas ALIZERT

